

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET / M. HENRI PONS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
31 Mars 2017**

OBJET : Pôle d'échanges multimodal d'Aubagne. Avenant n° 1 à la convention de financement des études d'avant-projet détaillé, de projet et des travaux de réalisation.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 31 Mars 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant n°1 à la convention de financement des études d'avant-projet, projet et des travaux de réalisation du pôle d'échanges multimodal d'Aubagne, dont le projet est annexé au rapport.

Cet avenant n'a pas d'incidence financière.

A l'unanimité
M. GAZAY ne prend pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée